



Pommier / Poirier

N°07
30/03/2017

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Animateur filière
Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonagui@laposte.net

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier / Poirier - Edition
Sud Nouvelle-Aquitaine
N°07 du 30/03/2017 »*



Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Période de floraison** : voir encadré « abeille » à la fin du bulletin.
- **Tavelure** : le risque est élevé en cette fin de semaine.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité est en cours.
- **Tordeuse orientale** : le vol est en cours, les pontes pourraient s'intensifier à partir des 8-10 avril.
- **Acariens rouges** : les éclosions sont en cours.

Pommier - Poirier

• Stades phénologiques

Pommier

En Lot-et-Garonne : stade E-E2 « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57-59) pour Canada, Chantecler à tout début F « première fleur » (BBCH 60) pour Golden, Gala et Fuji ; stade E2-F (BBCH 59-63) pour Granny et Braeburn ; stade F-F2 « pleine floraison » (BBCH 64) pour Pink Lady.

En Gironde : stade D-D3 (BBCH 55-56) pour Chantecler ; stade D3-E (BBCH 56-57) pour Golden, Fuji et Gala.

En Dordogne : stade E-E2 (BBCH 57-59) pour Canada et Chantecler ; stade E2-F (BBCH 59-60) pour Granny, Gala, Golden et Fuji ; stade F (BBCH 61) à début F2 (BBCH 64) pour Pink lady.



Stade D3



Stade E



Stade E2



Stade F



Stade F2

Poirier

En Lot-et-Garonne : stade E2 « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 59)-F « première fleur » (BBCH 64) pour Comice ; stade F-F2 (BBCH 64-65) pour William's et Conférence ; stade F2-G « chute des premiers pétales » (BBCH 65-67) pour Harrow Sweet et Passe Crassane.

En Gironde : stade E2-F (BBCH 59-63) pour Comice ; stade F-F2 (BBCH 60-64) pour William's ; stade F2 (BBCH 65) pour Passe Crassane.



Stade E2



Stade F



Stade F2



Stade G

(Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)

• Tavelure

D'après les données du modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®, les pluies des 24-25 et 27 mars ont pu donner lieu à des contaminations de niveau « Léger » sur certains secteurs.

Contaminations enregistrées sur la période du 22 au 28 mars 2017

	Stations Météo	Dates de contamination	Gravité*
47	Beaupuy	-	-
	Béquin	24/03 à 16 h au 25/03 à 12h	Légère
	Ste-Livrade-sur-Lot	-	-
24	Lanxade	27/03 à 19h au 28/03 à 10h	Légère
	Port-Ste-Foy	-	-
33	Blasimon	-	-
	Les Leves	27/03 à 18h au 28/03 à 09h	Légère
		25/03 à 17h au 26/03 à 09h	Légère
16	Le Tâtre	-	-
17	St-Quantin-de-Rançanne	-	-

« - » : pas de contamination enregistrée sur la période interrogée

* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

La première tache de tavelure a été observée en milieu de semaine dernière sur arbres non traités en Lot-et-Garonne (secteur Ste-Livrade-sur-Lot). Ce symptôme observé à l'extrémité d'une feuille de rosette est à mettre en relation avec la contamination de début mars (3-5 mars). Une nouvelle sortie de tache à rattacher à la contamination des 7-8 mars a été notée cette semaine toujours sur arbres non traités.

Les suivis des projections d'ascospores de tavelure sont réalisés avec le capteur de type Burckard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne. Les pluies qui sont intervenues au cours de la semaine dernière (21 au 25 mars) ont donné lieu à de fortes projections sur les 2 sites.

D'après le modèle, le stock de spores projetables progresse actuellement d'environ 2% par jour. La quantité de spores projetables lors des pluies annoncées pour cette fin de semaine (31 mars-1^{er} avril) serait de l'ordre 5 à 15% du potentiel annuel selon la date de la dernière pluie.

Evaluation du risque

Nous sommes dans la période où la maturation des périthèces est importante. Toute pluie peut donner lieu à des projections significatives et potentiellement importantes notamment après une période sans précipitations.

Le risque tavelure est élevé pour cette fin de semaine, compte tenu de la durée de l'épisode pluvieux annoncé et de la douceur des températures.

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

• **Feu Bactérien**

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison) est en cours pour certaines variétés. Les températures en hausse en cette fin de semaine, ainsi qu'un risque de grêle, pourraient être favorables aux infections. Pour la semaine à venir, les conditions ne seraient a priori pas favorables, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faudra rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse. Des contrôles visuels sont indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations.

Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.

- **Oïdium**

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommier, seules les jeunes feuilles sont sensibles ; elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Sur arbres sensibles, les premiers symptômes (liés aux infections de l'année dernière) sont observés.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés l'année dernière.

Mesures prophylactiques : elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux atteints.

- **Rugosité**

La période de sensibilité à la rugosité débute au stade E-E2 « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57-59) et s'achève 8 semaines plus tard. Des périodes froides et humides au moment de la floraison et jusqu'à la nouaison favorisent l'apparition de rugosité.

La gestion de parcelles doit s'effectuer en tenant compte des conditions climatiques, de la sensibilité variétale et de la gestion de la nouaison.

- **Tordeuse orientale**

Sur notre réseau de piégeage, le vol est en cours et les prises se sont intensifiées depuis la fin de semaine dernière.

Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (10 à 12°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, les pontes pourraient s'intensifier à partir des 8-10 avril. Les éclosions quant à elles pourraient débuter à compter 11-13 avril.

Mesures alternatives : la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier.

- **Carpocapse des pommes**

Selon nos simulations et avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (10 à 12°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, les premiers papillons ne devraient pas émerger avant mi-avril.

- **Tordeuses de la pelure**

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur au printemps. Le contrôle visuel porte sur 500 bouquets fruitiers, soit 10 bouquets sur 50 arbres.

Seuil indicatif de risque : 5% d'organes occupés par une larve.

Evaluation du risque

La reprise d'activité des larves est en cours.

• Puceron cendré

Dans nos parcelles de référence, des enroulements du feuillage et la présence de colonies sont observés.

L'activité des auxiliaires est également notée au niveau des foyers (œufs et larves de syrpe).

Evaluation du risque

La période à risque est en cours.

Seuil indicatif de risque : La simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

• Puceron lanigère

Le puceron lanigère *Eriosoma lanigerum* hiverne sous forme larvaire au niveau des racines, des broussins, des chancre et des nodosités sur rameaux.

On note une reprise d'activité de ce puceron sur les parcelles à forte pression.

Les adultes de l'hyménoptère parasitoïde de puceron lanigère *Aphelinus mali* devraient prochainement émerger. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère ; il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

• Anthonome du pommier

En parcelles sensibles et dans les parcelles touchées l'année dernière, un suivi régulier par battage du stade B au stade D permet d'évaluer l'importance des populations.

Evaluation du risque

Le stade D (BBCH 55) est dépassé pour la majorité des variétés, la période à risque s'achève.

Seuil indicatif de risque : 30 adultes sur 100 battages ou 10% des bourgeons présentant des piqûres de nutrition. En parcelles conduites en agriculture biologique, compte tenu de la difficulté de gestion de ce ravageur, le seuil peut être baissé à 10 adultes pour 100 battages.

• Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, les stades larvaires évoluent. Les larves se cachent actuellement dans les corymbes.

Mesures prophylactiques : Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée.

• Phytote du poirier

Des boursouflures liées aux piqûres du phytote cécidogène (*Phytoptus pyri*) sont actuellement visibles sur les feuilles des bouquets floraux sur arbres sensibles.

Mesures prophylactiques : Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter leur présence. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.

• Cécidomyie des feuilles

La cécidomyie des feuilles est un moucheron (1,5 à 2 mm) qui pond à l'aisselle des feuilles encore enroulées. Les larves piquent les feuilles qui restent enroulées longitudinalement.



Fondatrice, jeunes pucerons et larve de syrpe

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)



Pucerons lanigères

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Sur notre réseau de piégeage, le vol est en cours et les prises enregistrées en début de semaine restent modérées.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers.

Mesures prophylactiques : Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

- **Acariens rouges**

Les éclosions sont en cours ; elles se sont intensifiées depuis la semaine dernière.

Selon nos simulations réalisées à partir d'œufs d'acariens rouges placés en étuve et avec des prévisions de températures moyennes de l'ordre de 11 à 12°C pour les jours à venir, le stade 50% éclosions pourrait être atteint dès la semaine prochaine (4-7 avril) et le stade 80% autour des 11-16 avril pour les secteurs les plus précoces. Ces dates sont à reculer de 4 à 5 jours pour les zones plus tardives.

- **Période de floraison**

Les abeilles butinent, protégez les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison, mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégez-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Adena Bouglon, Aquifruit, BIP, Cadralbret, CDA17, CDA 24, CDA 47, CETA de Guyenne, EPLEFPA de Ste Livrade-sur-Lot, FDGDON 47, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, Garlanpy, Invenio, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, SICA Castang, SYPRUSI, SYNPPA, UCA France Prune, UPF, UPI, Vallée du Lot, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".